

Version 17 – Nouveautés

Vous trouverez ci-après les principales nouveautés de la version 17, classées selon 3 thèmes principaux.

- 1) Nouvelles modalités d'assistance technique
- 2) Conséquences de l'entrée en vigueur au 1.1.2021 de la révision du droit des marchés publics (LMP/OMP)
- 3) Modification des formulaires relatifs à la durabilité

La nouvelle version sera disponible dès le 22 décembre, avec un délai transitoire pour les publications courant jusqu'au 31.12.2020.

Pour toute question ou remarque relative à ces modifications techniques, n'hésitez pas à contacter notre équipe de support (support@simap.ch) puis, à compter du 1.1.2021, via un formulaire de support.

Lucio Sacino

Responsable de l'application simap.ch

Version 17 – Contenu

1	Nouvelles modalités d'assistance technique	3
2	Conséquences de l'entrée en vigueur au 1.1.2021 de la révision du droit des marchés publics (LMP/OMP)	4
2.1	Marchés soumis aux accords internationaux	4
2.2	Conditions pour les soumissionnaires provenant d'États non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC	5
2.3	Exigences fondamentales	5
2.4	Conduite d'un dialogue	6
2.5	Prix (prix total)	7
2.6	Description des reconductions / options	9
2.7	Langue de la procédure	10
2.8	Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure	10
2.9	Délai de clôture pour le dépôt des offres	11
2.10	Nouveaux motifs d'annulation	12
2.11	Résumé	12
2.12	Objet et étendue du marché (nouveau champ)	13
2.13	Fourchette de prix des offres reçues	14
2.14	Visite des lieux	15
2.15	Liste d'accès au marché	16
2.16	Listes de soumissionnaires appropriés (nouvelle page)	17
2.17	Indication des voies de recours	19
3	Modification des formulaires relatifs à la durabilité	20
3.1	Formulaire relatif à la durabilité NH01 – Biens et prestations	20
3.2	Formulaire relatif à la durabilité NH02 – Bâtiment : prestations de planification et concours	25
3.3	Formulaire relatif à la durabilité NH03 – Bâtiment : prestations de construction	27
3.4	Formulaire relatif à la durabilité NH04 – Génie civil : prestations de planification et concours	29
3.5	Formulaire relatif à la durabilité NH05 – Génie civil : prestations de construction	31

1 Nouvelles modalités d'assistance technique

Jusqu'ici, sur le site, on pouvait obtenir de l'aide depuis plusieurs endroits du portail, ce qui prétait souvent à confusion. Pour simplifier le soutien aux utilisateurs (centres de compétence, adjudicateurs, soumissionnaires, etc.), une nouvelle page « Support » a été créée de manière centralisée.

The image shows two screenshots of the simap.ch website. The top screenshot shows the main navigation bar with the 'Support' menu item highlighted by a blue box and a blue arrow pointing to the 'Support' page content in the bottom screenshot. The 'Support' page content includes links to 'aide pour l'utilisateur', 'questions fréquentes', and 'plate-forme de formation'. It also features buttons for 'Demande de support générales cliquez ici', 'Demande de support soumissionnaire', 'Demande de support des adjudicateurs de la Confédération et de l'Etranger', and 'Demande de support des centres de compétence'. The bottom screenshot also shows the 'Demande de support abonnement' button and the footer with 'simap.ch Support | Aspects juridiques/Informations | CG'.

2 Conséquences de l'entrée en vigueur au 1.1.2021 de la révision du droit des marchés publics (LMP/OMP)

Nous vous donnons ci-après une vue d'ensemble détaillée des conséquences et des modifications (selon la nouvelle teneur légale au 1.1.2021) applicables aux formulaires et affichages du site simap.ch.

2.1 Marchés soumis aux accords internationaux

L'expression « Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux » devient, dans tous les formulaires « **Marchés soumis aux accords internationaux** ».

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > ...

Les données marquées avec * sont obligatoires.

0.1 Référence de votre dossier * ⓘ

0.2 Genre de marché*

- Marché de services
- Marché de fournitures
- Marché de travaux de construction

0.3 Mode de procédure choisi*

- Procédure ouverte
- Procédure sélective

0.4 Marchés soumis aux accords internationaux* Oui Non

2.2 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'États non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC

Le libellé « Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré à l'accord de l'OMC » a été rebaptisé « Conditions pour les soumissionnaires provenant d'États non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC » dans les formulaires « Annonce préalable » (OB00), « Appel d'offres » (OB01) et « Concours » (OB07).

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

... > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > **Étape 8**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'États non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC

2.3 Exigences fondamentales

Le libellé « Conditions régissant la procédure » devient « **Exigences fondamentales** » dans les formulaires « Appel d'offres » (OB01) et « Annonce préalable » (OB00).

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

... > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > **Étape 8**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'États non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC

4.2 Conditions générales

4.3 Visite des lieux

4.4 Exigences fondamentales

L'adjudicateur adjuge ce marché uniquement aux soumissionnaires qui respectent les conditions de participation fixées dans le dossier d'appel d'offres et dans la législation. Sont notamment concernés le respect des dispositions relatives à la

2.4 Conduite d'un dialogue

Un nouveau chapitre 3.13 (pour la procédure sélective, ch. 3.16) intitulé « **Conduite d'un dialogue** » est introduit dans le formulaire « Appel d'offres » (OB01) et « Annonce préalable » (OB00, ch. 3.11).

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

... > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > **Étape 7** > Étape 8

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Procédure ouverte

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres*

- www.simap.ch (incl. option Formulaire standard données du soumissionnaire)
 à l'adresse suivante

3.13 Conduite d'un dialogue

- Non
 Oui. Description de l'exécution d'un dialogue

[Retour](#)[Suivant](#)

2.5 Prix (prix total)

Le libellé « Prix » devient « **Prix (prix total)** » :

– au chapitre 2.10, dans le formulaire « Appel d'offres » (OB01) ;

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > **Étape 4** > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > ...

Les données marquées avec * sont obligatoires.

2.10 Critères d'adjudication*

Critères d'adjudication ⓘ

Critères	Pondération

Ajouter d'autres critères

Prix (prix total)

Commentaires

Conformément aux critères cités dans les documents

Retour **Suivant**

– au chapitre 3.1, dans le formulaire « Adjudication » (OB02) ; et enfin

Marchés publics

Adjudication

DOC ID: 916221

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > **Étape 4** > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7

Les données marquées avec * sont obligatoires.

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication*

Critères d'adjudication ⓘ

Critères	Pondération

Ajouter d'autres critères

Prix (prix total)

Commentaires

Retour **Suivant**

– au chapitre 3.2, dans le formulaire « Adjudication » (OB02).

Marchés publics

Adjudication

DOC ID: 916221

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > **Étape 5** > Étape 6 > Étape 7

Les données marquées avec * sont obligatoires.

3.2 Désignation de l'adjudicataire retenu

Indication

Nom*

Adresse

NPA / Lieu*

Pays*

Prix (prix total) *



Non spécifié conformément à l'art. 51, al. 4, let. b LMP et AIMP

La sélection de cette option n'entraîne aucune transmission à TED ! Le message d'alerte de TED relatif à l'absence de publication de l'adjudication doit être ignoré.

Informations sur le prix de l'offre retenue

Choisir le taux de TVA

Fourchette de prix des offres reçues

à Choisir le taux de TVA

Remarques

Retour

Suivant

2.6 Description des reconductions / options

Un changement intervient dans le formulaire « Appel d'offres » (OB01) aux champs **2.8 « Description des reconductions »** et **2.9 « Options »**.

Il est désormais possible, dans ces deux champs, de saisir du texte comportant des retours à la ligne.

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > **Étape 4** > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > ...

Les données marquées avec * sont obligatoires.

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique*

ou bien Mois Respectivement
 Jours après la signature du contrat
 ou début et fin

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction

Non
 Oui. Description des reconductions



Texte maintenant aussi avec des sauts de ligne

2.9 Options*

Non
 Oui. Description des options



Texte maintenant aussi avec des sauts de ligne

2.7 Langue de la procédure

Un nouveau champ obligatoire « **Langue de la procédure** » fait son apparition au chapitre 3.10 « Langues » dans les formulaires « Appel d'offres » (OB01) et « Concours » (OB07). Vous disposez également d'un emplacement pour saisir vos remarques.

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

... > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > **Étape 6** > Étape 7 > Étape 8

Les données marquées avec * sont obligatoires.

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres*

<input checked="" type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Français
<input type="checkbox"/> Italien	<input type="checkbox"/> Anglais
<input type="checkbox"/> autre	<input type="text" value="Veillez choisir : v"/>

Langue de la procédure *

<input checked="" type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Français
<input type="checkbox"/> Italien	<input type="checkbox"/> Anglais
<input type="checkbox"/> autre	<input type="text" value="Veillez choisir : v"/>

Remarques

Ici, vous pouvez entrer un commentaire.

2.8 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure

Vous trouverez le nouveau champ 4.5 « **Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure** » dans les formulaires « Annonce préalable » (OB00), « Appel d'offres » (OB01) et « Concours » (OB07).

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

... > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > **Étape 8**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

4.5 Soumissionnaires préimpliqués et admis à la procédure

2.9 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Chapitre 1.4 « Délai de clôture pour le dépôt des offres ».

De **nouveaux délais** s'appliquent dans les formulaires « Annonce préalable » (OB00), « Appel d'offres » (OB01) et « Concours » (OB07).

Marchés publics


Appel d'offres

DOC ID: 916215

Étape 1 > **Étape 2** > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > ...

Les données marquées avec * sont obligatoires.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres*


Date  jj.mm.aaaa

Heure hh:mm

ou Jours après la publication

Abaissement du délai minimal

Délais spécifiques et exigences formelles



Délais pour les marchés soumis aux accords internationaux

- 40 jours dans la procédure ouverte
- 25 jours dans la procédure sélective
- 10 jours si « Abaissement du délai minimal » est sélectionné

Délais pour les marchés non soumis aux accords internationaux

Veillez vous référer à la législation en vigueur pour connaître les délais minimaux déterminants relatifs aux procédures ouvertes ou sélectives, ou aux prestations largement standardisées. Pour les procédures ouvertes ou sélectives, le délai est généralement de 20 jours au minimum, contre 5 jours au minimum pour les prestations largement standardisées.

2.10 Nouveaux motifs d'annulation

Deux nouveaux motifs d'annulation font leur apparition au chapitre 3 du formulaire « Interruption » (OB04). Les motifs d'annulation sont désormais présentés sous la forme d'une liste numérotée de a) à f), les deux nouveaux motifs figurant aux lettres **d) et e)**.

Marchés publics

Interruption

DOC ID: 916225

Étape 1 Étape 2 **Étape 3**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

3. Raison de l'annulation



- a) il renonce, pour des motifs suffisants, à adjudger le marché public
- b) aucune offre ne répond aux spécifications techniques ou aux autres exigences
- c) en raison de modifications des conditions-cadre, des offres plus avantageuses sont attendues
- d) les offres présentées ne permettent pas une acquisition économique ou dépassent nettement le budget
- e) il existe des indices suffisants d'un accord illicite affectant la concurrence entre les soumissionnaires
- f) une modification importante des prestations demandées est nécessaire



2.11 Résumé

Suppression, pour la publication des marchés soumis aux accords internationaux, du résumé (automatique) en français dans les formulaires « Annonce préalable » (OB00), « Appel d'offres » (OB01) et « Concours » (OB07).

Vous pouvez rédiger un résumé à l'étape « Publier l'annonce » ou, ultérieurement, dans le gestionnaire de projet. Sachez qu'il est généralement obligatoire d'établir un résumé en français ou en anglais pour une publication des marchés soumis aux accords internationaux rédigée en allemand ou en italien. Veuillez vous référer à la législation en vigueur pour les éventuelles exceptions.

Voulez-vous publier l'annonce?

Sachez que vous pouvez aussi rédiger un résumé concernant cette publication. Vous pouvez le saisir ici ou à l'aide de l'interface du gestionnaire de projet.

[Allemand](#)

[Français](#)

[Italien](#)

[Anglais](#)

2.12 Objet et étendue du marché (nouveau champ)

Dans les formulaires suivants vous trouverez le nouveau champ **Objet et étendue du marché**

- « Annonce préalable » (OB00) – au chapitre 2.4, en remplacement du libellé « Description détaillée des tâches ».
- « Appel d’offres » (OB01) – au chapitre 2.6, en remplacement du libellé « Objet du marché ».
- « Sélection des participants » (OB03) – au chapitre 2.1, en remplacement du libellé « Description des tâches ».

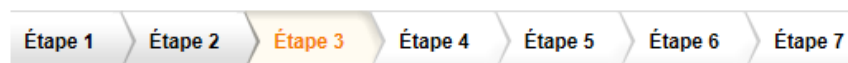
Les formulaires « Interruption » (OB04) et « Rectification » (OB06) sont également concernés par cette modification dans leur chapitre 2.2 respectif.

Le champ « **Objet et étendue du marché** » est repris dans le formulaire « Adjudication » (OB02).

Marchés publics

Adjudication

DOC ID: 916231



Les données marquées avec * sont obligatoires.

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché*



Objet et étendue du marché

2.13 Fourchette de prix des offres reçues

Un nouveau champ de saisie de la TVA est également introduit dans le formulaire « Adjudication » (OB02) à la rubrique « **Fourchette de prix des offres reçues** ».

Marchés publics

Adjudication sans appel d'offres

DOC ID: 916581

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > **Étape 5** > Étape 6 > Étape 7

Les données marquées avec * sont obligatoires.

3.2 Désignation de l'adjudicataire retenu

Indication

Nom*

Adresse

NPA / Lieu*

Pays*

Prix (prix total) *

Non spécifié conformément à l'art. 51, al. 4, let. b LMP et AIMP
La sélection de cette option n'entraîne aucune transmission à TED ! Le message d'alerte de TED relatif à l'absence de publication de l'adjudication doit être ignoré.

Informations sur le prix de l'offre retenue
 Choisir le taux de TVA

Fourchette de prix des offres reçues
 à Choisir le taux de TVA

Remarques

Interrompre **Enregistrer les données saisies**

Veuillez également tenir compte de la nouvelle disposition légale au champ « Non spécifié conformément à l'art. 51, al. 4, let. b, LMP et AIMP ».

2.14 Visite des lieux

Le champ « Négociations » a été rebaptisé « **Visites des lieux** » dans les formulaires « Annonce préalable » (OB00) et « Appel d'offres » (OB01).

Marchés publics

Appel d'offres

DOC ID: 916215

... > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > Étape 7 > **Étape 8**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

4. Autres informations

4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'États non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC

4.2 Conditions générales

4.3 Visite des lieux

2.15 Liste d'accès au marché

Sur la page d'accueil de simap.ch, vous trouverez désormais une « **Liste d'accès au marché** ». Il s'agit d'une liste d'États qui se sont engagés à donner à la Suisse un accès à leur marché. La nouvelle ordonnance sur les marchés publics (OMP) dispose de rendre cette liste publique désormais.

simap.ch *Système d'information sur les marchés publics en Suisse*
Informationssystem über das öffentliche Beschaffungswesen in der Schweiz
Sistema informativo sulle commesse pubbliche in Svizzera

Page d'accueil | Plan du site | Administration | Association simap.ch

Deutsch | Français
 Italiano | English

Rechercher | Soumissionnaire | Adjudicateur | Abonnement | Support

A | A

Aide pour l'utilisateur

Situation des marchés publics pour la Suisse

- Appels d'offres (122)
- Adjudications (6)
- Autres avis publiés (3)

Recherche des marchés publics, par origine géographique ou administrative

- Confédération (95)
- Berne (81)
- Obwald (1)
- Saint-Gall (3)
- Soleure (1)
- Vaud (10)
- Zurich (19)

Grandes villes

- Bienne (3)
- Winterthur (3)
- Lausanne (7)

Vous êtes ici: Page d'accueil

Révision du droit des marchés publics: répercussion sur les formulaires de simap.ch

La révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP/OMP, AIMP) entrera en vigueur le 1er janvier 2021.

La description des répercussions sur les formulaires de simap.ch est disponible dans le document [Modifications formulaires simap V1.5 \(chapitre 6\)](#).

La documentation technique actualisée à l'intention des utilisateurs de nos données peut être téléchargée en cliquant sur ce lien : [SimapDtd2021.zip](#).

La transition entre les anciens et les nouveaux formulaires est prévue comme suit :

- La version actuelle des formulaires pourra être utilisée pour saisie jusqu'au lundi 21 décembre 2020, 17h00 et pour publication jusqu'au jeudi 31 décembre 2020.
- La nouvelle version des formulaires (Release 17_2020) pourra être utilisée pour saisie à partir du mardi 22 décembre 2020 et pour publication à partir du vendredi 1er janvier 2021.

Pour toute question, vous pouvez contacter le support de simap.ch par courriel : support@simap.ch.

Recherche dans simap.ch

Recherchez en ligne et gratuitement les publications légales les plus récentes parues sur simap.ch :

- [Procédures en cours](#)
- [Recherche avancée](#)

simap.ch : La plateforme électronique pour les marchés publics

Simap.ch est la plateforme électronique conjointe de la Confédération, des cantons et des communes dans le domaine des marchés publics. Les entités adjudicatrices publiques peuvent publier très simplement leurs appels d'offres et les documents y relatifs sur le portail. Les entreprises et les soumissionnaires intéressés ont ainsi un aperçu des appels d'offres dans toute la Suisse et peuvent télécharger les publications et la documentation accompagnant les appels d'offres. Les questions peuvent être posées directement sur le site par le biais d'un forum.

A propos de simap.ch

- 30.06.2020: [Release 16.0 2020](#)
- 14.01.2020: [Release 15.0 2020](#)
- 20.10.2019: [Révision des conditions générales simap.ch \(CG\)](#)
- 14.02.2018: [Release 14.0 2018](#)
- 27.03.2017: [Release 13.0 2017](#)
- 21.11.2016: [Release 12.1 2016](#)
- 12.09.2016: [Release 12.0 2016](#)
- 17.06.2016: [simap.ch avec une nouvelle gouvernance](#)
- 08.02.2016: [Release 11.0 2016](#)

LOGIN

Nom d'utilisateur
 Mot de passe
 Accès

[Mot de passe oublié?](#)

Agenda

17 décembre 2020:
Assemblée des membres extraordinaire.

6 mai 2021:
Assemblée des membres.

Séances d'information pour les soumissionnaires

[Séances d'information de l'OFCL](#)

Exclusion des marchés publics

[Employeurs ayant fait l'objet d'une sanction entrée en force \(art. 13 LTN\)](#)

UE, OMC et AELE

- [Informations sur les marchés publics européens \(simap UE\)](#)
- [Supplément au Journal officiel de l'Union européenne \(TED\)](#)
- [Informations de l'OMC sur les marchés publics](#)
- [Accords de libre-échange avec des Etats tiers \(AELE\)](#)
- [Accès au droit de l'UE](#)
- [Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics](#)
- [Liste d'accès au marché](#)

Institutions et associations

- [Association suisse des marchés publics ASMP](#)
- [Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics KB08](#)

2.16 Listes de soumissionnaires appropriés (nouvelle page)

Les centres de compétence peuvent tenir des registres de soumissionnaires aptes à obtenir des marchés publics. En vertu de la loi, ces registres doivent être publiés.

Les registres peuvent être consultés ici :

The screenshot shows the simap.ch website interface. The navigation menu includes 'Rechercher', 'Soumissionnaire', 'Adjudicateur', 'Abonnement', and 'Support'. The 'Soumissionnaire' menu is expanded, and 'Listes de soumissionnaires appropriés' is highlighted with a blue box and a blue arrow pointing to it. The main content area displays a message about the iPhone application and search tools.

Chaque canton dont l'administrateur a créé un registre apparaît sous forme de lien.

The screenshot shows the 'Listes de soumissionnaires appropriés' page on simap.ch. The page title is 'Listes de soumissionnaires appropriés'. Under the heading 'Cantons', there are links for 'BL', 'BE', 'LU', 'ZG', and 'ZH'. Under 'Grandes villes', there are links for 'Berne' and 'Zurich'. At the bottom, there is a link for 'Listes de soumissionnaires appropriés' with a blue arrow pointing to it.

L'absence de lien signifie qu'aucun registre n'a été créé par un administrateur.

Seuls les **administrateurs des centres de compétence** peuvent créer et publier un registre de ce type.

simap.ch *Système d'information sur les marchés publics en Suisse
Informationssystem über das öffentliche Beschaffungswesen in der Schweiz
Sistema informativo sulle commesse pubbliche in Svizzera*

Page d'accueil | Plan du site | Administration | Association simap.ch Deutsch | Français
Italiano | English

Rechercher Soumissionnaire Adjudicateur Abonnement Support A | A

Administration
Aide pour l'utilisateur
Adresses Centres de compétence

Vous êtes ici: Page d'accueil > Administration Vous avez accès. Logout

Administration

- [Gestionnaire des utilisateurs](#)
- [Gestion du calendrier des parutions dans la Feuille officielle cantonale](#)
- [Gestion de la page Aspects juridiques/Informations](#)
- [Gestion de la page Adresses de contact](#)
- **[Gestion de la page Listes de soumissionnaires appropriés](#)**
- [Gestion des textes types](#)
- [Configurations](#)
- [Gestion du transfert à la FAO](#)
- [Statistiques](#)

2.17 Indication des voies de recours

Le champ et le texte par défaut du champ « Indication des voies de recours » est désormais modifiable également par les adjudicateurs de la Confédération (services centralisés/décentralisés). Les formulaires suivants sont concernés :

- « Appel d'offres » (OB01)
- « Adjudication » (OB02)
- « Sélection des participants » (OB03)
- « Interruption » (OB04)
- « Rectification » (OB06)
- « Concours » (OB07)
- « Concours attribués » (OB08)
- « Révocation » (OB09)

Marchés publics

Adjudication

DOC ID: 916231

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > Étape 5 > Étape 6 > **Étape 7**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

4.5 Indication des voies de recours

Ce champ est nouvellement modifiable.

Conformément à l'art. 56, al. 1, de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la présente décision peut être attaquée, dans un

Retour **Terminer**

Texte de loi pour les marchés soumis aux accords internationaux (OMC=OUI)	Texte de loi pour les marchés non soumis aux accords internationaux (OMC=NON)
<p>Conformément à l'art. 56, al. 1, de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la présente décision peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Présenté en deux exemplaires, le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature de la partie recourante ou de son représentant ; y seront jointes une copie de la présente décision et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.</p> <p>Conformément à l'art. 56, al. 2, LMP, les dispositions de la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) relatives à la suspension des délais ne s'appliquent pas.</p>	<p>Conformément à l'art. 56, al. 1, de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la présente décision peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Présenté en deux exemplaires, le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature de la partie recourante ou de son représentant ; y seront jointes une copie de la présente décision et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.</p> <p>Conformément à l'art. 56, al. 2, LMP, les dispositions de la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) relatives à la suspension des délais ne s'appliquent pas. Conformément à l'art. 52, al. 2, LMP, les recours peuvent tendre uniquement à faire constater que ladite décision enfreint le droit fédéral, et non à son annulation. Les soumissionnaires étrangers ne peuvent faire recours que si l'État dans lequel ils ont leur siège accorde la réciprocité.</p>

Pour les publications des adjudicateurs cantonaux et communaux, rien ne change concernant le champ « Indication des voies de recours ».

3 Modification des formulaires relatifs à la durabilité

Certaines modifications/adaptations (selon les catégories) ont été apportées aux libellés des formulaires relatifs à la durabilité qui sont destinés aux adjudicateurs de la Confédération (concrètement les services centralisés/décentralisés: OFCL, OFROU, armasuisse, EPFZ, EPFL, PSI, WSM, EMPA et EAWAG).

3.1 Formulaire relatif à la durabilité NH01 – Biens et prestations

Étape 3 – 4 modifications de libellés

Durabilité

Biens et prestations

DOC ID: 916115

Étape 1 Étape 2 **Étape 3** Étape 4 Étape 5

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères sociaux

De quelle manière le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation inscrites dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN), et de l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial a-t-il été exigé des soumissionnaires fournissant leurs prestations en Suisse ? (art. 12, al. 1, LMP)

Plusieurs réponses possibles

- Au moyen de la déclaration de la CA
- Au moyen de CG
- Dans le cahier des charges
- Au moyen d'un projet de contrat

Commentaire

De quelle manière le respect de la convention fondamentale l'OIT a été exigé pour les soumissionnaires fournissant leurs prestations à l'étranger? (art. 12, al. 2 LMP)

Plusieurs réponses possibles

- Au moyen de la déclaration de la CA
- Au moyen de CG
- Dans le cahier des charges
- Au moyen d'un projet de contrat

Commentaire

De quelle manière le respect des critères sociaux, y compris de l'égalité salariale, a été démontré par le soumissionnaire?

Plusieurs réponses possibles

- Déclaration de la CA signée
- Confirmation signée
- Preuves suivantes

Commentaire

Est-ce que d'autres déclarations concernant le respect des critères sociaux y compris de l'égalité salariale ont été effectuées?*

- Oui
 Non

Si oui, lesquels?

Remarque: les services compétents sont des autorités, des organes de contrôle paritaires ou des bureaux de l'égalité conformément à l'art. 12, al. 5, LMP.

Plusieurs réponses possibles

- Services spécialisés consultés
 Audits / inspection sur place
 Autres recherches

Le soumissionnaire a-t-il été informé du fait qu'il doit obliger contractuellement les sous-traitants auxquels il fait appel à respecter les normes sociales et réglementations environnementales (cf. art. 12, al. 1 à 3, LMP) ? (art. 12, al. 4, LMP) *

- Oui
 Non

Si oui, lesquels?

Plusieurs réponses possibles

- Au moyen de la déclaration de la CA
 Au moyen de CG
 Dans le cahier des charges
 Au moyen d'un projet de contrat

Commentaire

Interrompre

Retour

Suivant

Étape 4 – nouveau champ / 6 modifications de libellés / 6 cases à cocher supprimées

Durabilité

Biens et prestations

DOC ID: 916115

- Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > **Étape 4** > Étape 5

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères écologiques

a) De quelle manière le respect des prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé ? (art. 12, al. 3, LMP)*

- Au moyen de la déclaration de la CA
- Au moyen de CG
- Dans le cahier des charges
- Au moyen d'un projet de contrat

Commentaire

Est-ce que des critères écologiques ont été formulés? *

- Oui
- Non

Si oui, lesquels?

Selon quels critères? (plusieurs réponses possibles)

- Dans les spécifications techniques
- Dans les critères d'adjudication
- Combinaison de spécifications techniques (exigence minimale) et de critères d'adjudication (exigences dépassées)
- Dans les critères d'aptitude

b1) Quels critères écologiques ont été exigés?

b2) Quelle importance a été accordée aux critères écologiques en ce qui concerne les critères d'adjudication?

- de 100%
- points d'un total de points
- Impossible de répondre

c) Quels éléments le soumissionnaire a-t-il fait valoir pour démontrer le respect des critères écologiques?

Plusieurs réponses possibles

Label écologique

Autres preuves

Pas de preuve

Est-ce que des innovations ont été encouragées dans le domaine de l'efficiance des ressources ou des énergies renouvelables?*

Oui
 Non

De quelle manière des innovations ont été encouragées?

Par une description fonctionnelle (art. 29, al. 3, LMP)
 Par l'autorisation d'une possibilité de variante (art. 33 LMP)
 Par le dialogue (art. 24 LMP)
 Autre

Est-ce que l'entreprise adjudicataire a mieux satisfait aux critères écologiques que le soumissionnaire placé au deuxième rang?*

Oui
 Non
 Identique

Interrompre **Retour** **Suivant**

Étape 5 – modification d'un texte avec lien

Durabilité

Biens et prestations

DOC ID: 916115

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > Étape 4 > **Étape 5**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Questions concernant l'exclusion de soumissionnaires

Est-ce que un ou plusieurs soumissionnaires ont été exclus parce qu'ils ne répondaient pas aux exigences minimales sur le plan écologique?*

- Oui
 Non

Soumissionnaires exclus de total

Est-ce que un ou plusieurs soumissionnaires ont été exclus parce qu'il(s) ne répondai(en)t pas aux exigences minimales sur le plan social?*

- Oui
 Non

Soumissionnaires exclus de total

Questions relatives au soutien

Estimez-vous que le soutien des services compétents en matière d'acquisitions durables (p. ex. CA, SECO, OFEV) est suffisant?*

- Oui
 Non
 Pas sollicité

La plateforme de connaissances PAP (<https://www.woeb.swiss>) est-elle utile ?*

- Oui
 Non
 Pas sollicité

Commentaires d'ordre général

Interrompre

Retour

Terminer

3.2 Formulaire relatif à la durabilité NH02 – Bâtiment : prestations de planification et concours

Étape 3 – 3 modifications de libellés

Durabilité

Bâtiment, prestations de planification et concours

DOC ID: 6446938

Étape 1 → Étape 2 → **Étape 3** → Étape 4

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères sociétaux

Le contrat de prestations de planification selon KBOB a-t-il été convenu en ce qui concerne les dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail et à l'égalité de traitement? Oui Non

si ce n'est pas le cas

Le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation inscrites dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) et de l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial a-t-il été exigé des soumissionnaires fournissant leurs prestations en Suisse ? (art. 12, al. 1, LMP)* Oui Non

Le respect des conventions fondamentales de l'OIT pour les soumissionnaires exécutant leurs prestations à l'étranger a-t-il été exigé? (art. 12, al. 2 LMP) * Oui Non

Des preuves du respect des critères sociaux, y compris l'égalité des salaires, ont-elles été exigées? Oui Non

Le soumissionnaire a-t-il été informé du fait qu'il doit obliger contractuellement les sous-traitants auxquels il fait appel à respecter les normes sociales et réglementations environnementales (cf. art. 12, al. 1 à 3, LMP) ? (art. 12, al. 4, LMP) * Oui Non

Des standards en matière de santé, de confort et/ou critères sociétaux pour l'achat de matériaux de construction ou des directives ou labels correspondants ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Standard de construction durable
- Ecologie de la construction: Eco
- Bon climat ambiant intérieur
- Autres labels ou standards:
- Utilisation de la lumière du jour
- Mesures de protection contre le bruit
- Pollution de l'air intérieur
- Substances nocives dans les bâtiments
- Confort thermique
- Renouvellement d'air

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative. Oui Non Non pertinent

Commentaire

Interrompre

Retour

Suivant

Terminer le traitement

Étape 4 – nouveau champ

Durabilité

Bâtiment, prestations de planification et concours

DOC ID: 6446938

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > **Étape 4**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères écologiques

Le respect des prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé ? (art. 12, al. 3, LMP) Oui Non

Des standards en matière d'écologie ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Efficacité énergétique: Minergie, autres
- Standard de construction durable
- Ecologie de la construction: Eco

Propres standards concernant des thèmes comme:

- Consommation d'eau
- Utilisation d'eaux de pluie
- Biodiversité

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative. Oui Non Non pertinent

Commentaire

Soutien de la durabilité des acquisitions

Selon vous, les documents de la KBOB et de l'ECO-Bau concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants? Oui Non

Selon vous, les documents de votre organisation concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants? Oui Non

Si vous avez répondu par non à l'une des questions: veuillez indiquer ce qui peut être amélioré.

Interrompre

Retour

Terminer

3.3 Formulaire relatif à la durabilité NH03 – Bâtiment : prestations de construction

Étape 2 – 3 modifications de libellés

Durabilité

Bâtiment, prestations de construction

DOC ID: 6446940

Étape 1 **Étape 2** Étape 3

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Dispositions / bases

La recommandation KBOB Construction durable: conditions pour les prestations de réalisation d'ouvrage (bâtiment) constitue-t-elle une partie du contrat?*

Oui
 Non

Critères sociétaux

Le contrat d'entreprise selon KBOB a-t-il été convenu en ce qui concerne les dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail et à l'égalité de traitement?*

Oui
 Non

si ce n'est pas le cas

Le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation inscrites dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) et de l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial a-t-il été exigé des soumissionnaires fournissant leurs prestations en Suisse ? (art. 12, al. 1, LMP)*

Oui
 Non

Le respect des conventions fondamentales de l'OIT pour les soumissionnaires exécutant leurs prestations à l'étranger a-t-il été exigé? (art. 12, al. 2 LMP) *

Oui
 Non

Des preuves du respect des critères sociaux, y compris l'égalité des salaires, ont-elles été exigées? *

Oui
 Non

Le soumissionnaire a-t-il été informé du fait qu'il doit obliger contractuellement les sous-traitants auxquels il fait appel à respecter les normes sociales et réglementations environnementales (cf. art. 12, al. 1 à 3, LMP) ? (art. 12, al. 4, LMP) *

Oui
 Non

Des standards en matière de santé, de confort et/ou critères sociétaux pour l'achat de matériaux de construction ou des directives ou labels correspondants ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Ecologie de la construction: Eco / Eco-devis
- Bon climat ambiant intérieur
- Recommandations KBOB: Achat de bois produit durablement
- Autres standards

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative.

Oui
 Non

Commentaire

Interrompre

Retour

Suivant

Terminer le traitement

Étape 3 – nouveau champ

Durabilité

Bâtiment, prestations de construction

DOC ID: 6446940

Étape 1

Étape 2

Étape 3

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères écologiques

Le respect des prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé ? (art. 12, al. 3, LMP)

- Oui
 Non

Des standards en matière d'écologie ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Ecologie de la construction: Eco/ Eco-devis
- Bon climat ambiant intérieur
- Recommandations KBOB: Achat de bois produit durablement
- Recommandations KBOB: Béton de granulats recyclés
- Autres standards

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative.

- Oui
 Non
 Non pertinent

Commentaire

Soutien de la durabilité des acquisitions

Selon vous, les documents de la KBOB et de l'ECO-Bau concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants?

- Oui
 Non

Selon vous, les documents de votre organisation concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants?

- Oui
 Non

Si vous avez répondu par non à l'une des questions: veuillez indiquer ce qui peut être amélioré.

[Interrompre](#)[Retour](#)[Terminer](#)

3.4 Formulaire relatif à la durabilité NH04 – Génie civil : prestations de planification et concours

Étape 3 – 3 modifications de libellés

Durabilité

Génie civil, prestations de planification et concours

DOC ID: 6446942

Étape 1 Étape 2 **Étape 3** Étape 4

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères sociétaux

Le contrat de prestations de planification selon KBOB a-t-il été convenu en ce qui concerne les dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail et à l'égalité de traitement? Oui Non

si ce n'est pas le cas

Le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation inscrites dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) et de l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial a-t-il été exigé des soumissionnaires fournissant leurs prestations en Suisse ? (art. 12, al. 1, LMP)* Oui Non

Le respect des conventions fondamentales de l'OIT pour les soumissionnaires exécutant leurs prestations à l'étranger a-t-il été exigé? (art. 12, al. 2 LMP) * Oui Non

Des preuves du respect des critères sociaux, y compris l'égalité des salaires, ont-elles été exigées? Oui Non

Le soumissionnaire a-t-il été informé du fait qu'il doit obliger contractuellement les sous-traitants auxquels il fait appel à respecter les normes sociales et réglementations environnementales (cf. art. 12, al. 1 à 3, LMP) ? (art. 12, al. 4, LMP) * Oui Non

Des standards relatifs à la société ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Bruit
- Sécurité

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative. Oui Non

Commentaire

Interrompre

Retour

Suivant

Terminer le traitement

Étape 4 – nouveau champ

Durabilité

Génie civil, prestations de planification et concours

DOC ID: 6446942

Étape 1 > Étape 2 > Étape 3 > **Étape 4**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères écologiques

Le respect des prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé ? (art. 12, al. 3, LMP) Oui Non

Des standards en matière d'écologie ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Déchets
- Concept d'élimination
- Consommation d'eau

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative. Oui Non Non pertinent

Commentaire

Soutien de la durabilité des acquisitions

Selon vous, les documents de la KBOB et de l'ECO-Bau concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants? Oui Non

Selon vous, les documents de votre organisation concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants? Oui Non

Si vous avez répondu par non à l'une des questions: veuillez indiquer ce qui peut être amélioré.

Interrompre

Retour

Terminer

3.5 Formulaire relatif à la durabilité NH05 – Génie civil : prestations de construction

Étape 2 – 3 modifications de libellés

Durabilité

Génie civil, prestations de construction

DOC ID: 6446944

Étape 1 **Étape 2** Étape 3

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Dispositions / bases

Les standards qui imposent des solutions durables constituent-ils une partie intégrante du contrat?*

Oui
 Non
 Non pertinent

Critères sociétaux

Le contrat d'entreprise selon KBOB a-t-il été convenu en ce qui concerne les dispositions relatives à la protection des travailleurs, aux conditions de travail et à l'égalité de traitement?*

Oui
 Non

si ce n'est pas le cas

Le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail, des obligations en matière d'annonce et d'autorisation inscrites dans la loi du 17 juin 2005 sur le travail au noir (LTN) et de l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial a-t-il été exigé des soumissionnaires fournissant leurs prestations en Suisse ? (art. 12, al. 1, LMP)*

Oui
 Non

Le respect des conventions fondamentales de l'OIT pour les soumissionnaires exécutant leurs prestations à l'étranger a-t-il été exigé? (art. 12, al. 2 LMP) *

Oui
 Non

Des preuves du respect des critères sociaux, y compris l'égalité des salaires, ont-elles été exigées? *

Oui
 Non

Le soumissionnaire a-t-il été informé du fait qu'il doit obliger contractuellement les sous-traitants auxquels il fait appel à respecter les normes sociales et réglementations environnementales (cf. art. 12, al. 1 à 3, LMP) ? (art. 12, al. 4, LMP) *

Oui
 Non

Des standards en matière de sécurité et/ou critères sociétaux pour l'achat de matériaux de construction ou des directives ou labels correspondants ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Bruit
- Recommandations KBOB: Achat de bois produit durablement
- Autres

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative.

Oui
 Non
 Non pertinent

Commentaire

Interrompre

Retour

Suivant

Étape 3 – nouveau champ

Durabilité

Génie civil, prestations de construction

DOC ID: 6446944

Étape 1 > Étape 2 > **Étape 3**

Les données marquées avec * sont obligatoires.

Critères écologiques

Le respect des prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur au lieu de la prestation a-t-il été exigé ? (art. 12, al. 3, LMP) Oui Non

Des standards en matière d'écologie, d'utilisation de matériaux recyclés et/ou critères écologiques pour l'achat de matériaux de construction ou des directives ou labels correspondants ont-ils été exigés dans l'appel d'offres?*

Explications, p. ex.

- Déchets et concept d'élimination
- Consommation d'eau
- Bruit
- Air
- Protection du sol
- Recommandations KBOB: Achat de bois produit durablement
- Recommandations KBOB: Béton de granulats recyclés
- Autres

Si une des dispositions mentionnées a été définie dans l'appel d'offres, il peut être répondu à la question par l'affirmative. Oui Non Non pertinent

Commentaire

Soutien de la durabilité des acquisitions

Selon vous, les documents de la KBOB et de l'ECO-Bau concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants? Oui Non

Selon vous, les documents de votre organisation concernant la durabilité des acquisitions dans le domaine de la construction sont-ils suffisants? Oui Non

Si vous avez répondu par non à l'une des questions: veuillez indiquer ce qui peut être amélioré.

Interrompre

Retour

Terminer